Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20231220-CD2023_0103-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION N°CD2023-12/1/13 DOSSIER N°6081

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines

ressources riumaines

RAPPORTEUR: M. Thierry GAILLARD

OBJET: MÉDECINE PRÉVENTIVE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse.

VU la délibération n° CD2016-12/1-11 du Conseil départemental du 16 décembre 2016;

VU la délibération n°CD2022-05/1/12 du Conseil départemental du 20 mai 2022;

VU le rapport CD2023-12/1/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20231220-CD2023_0103-DE

DÉCIDE,

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention « Médecine préventive – mise à disposition de personnel et de moyens » avec le GCS-SIC - Groupement de Coopération Sanitaire Services inter-établissements Creusois - tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

- de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET